

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRÈS-LAUSANNE**

du 27 février 2009

Présidence de M. Michael Meyer

Présence de 58 conseillers

Le président ouvre cette troisième séance de la troisième année de la législature 2006 – 2011, et première de l'année, à 20 h 15 en souhaitant la bienvenue à tous.

L'appel fait constater la présence de 58 conseillers.

Absents excusés :

Mmes et MM. Mireille Aubert, Patrick Bovet, Anatolia Bruttin, Maryline Ecuyer, Jean-Dominique Gachoud, André Hunziker, François Marchon, Gérard Pilet, André Pitteloud, François Ramseyer, Pascal Repond, Christian Roggo, Eric Schüpbach et Catherine Wenger

Absents non excusés :

MM. Stéphane Cuérel et Walter Keller

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2008
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis municipal N° 1/2009 relatif à l'acquisition et à l'implantation d'un terrain multisports à l'attention des jeunes de Bussigny
- Rapport des commissions
5. Préavis municipal N° 2/2009 relatif à l'aménagement d'un parking au chemin de Grandcévaz
- Rapport des commissions
6. Préavis municipal N°3/2009 relatif à la modification et à l'extension du plan partiel d'affectation (PPA) de Bussigny-Ouest, au financement du projet et à l'achat de la propriété de Madame et Monsieur Lüthi
- Rapport des commissions
- 6a Proposition par le Conseil communal à la Municipalité de 2 délégués à l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Ouest Lausannois (ARASOL)
7. Propositions individuelles et divers
8. Fixation de la date de la prochaine séance

Avant de procéder à la lecture du procès-verbal, le président propose l'adjonction d'un nouveau point 6a (ARASOL). Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2008

Ce procès-verbal est accepté tel que présenté à main levée et à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil

Le président fait la lecture de la lettre de démission du Conseil, pour raison professionnelle, de M. Joël Aubert, . Son remplaçant. M. Miguel Saraiva Rui sera assermenté lors de la prochaine séance.

Le président donne également lecture d'une lettre adressée à la Municipalité par Mme Yvette Imhoff se plaignant toujours, au nom du quartier de Roséaz Vully, du bruit dans la cour du collège de Roséaz. Par la lecture de la réponse de la Municipalité, nous apprenons qu'une réunion entre toutes les parties intéressées aura lieu le 20 mars.

L'Association du Stand d'Echandens invite le Conseil communal à participer à son traditionnel Tir de l'Amitié du 6 mai 2009.

Le chœur mixte l'Alouette informe que son nouveau spectacle est à découvrir le 7 mars 2009 avec le Chœur des jeunes de Lausanne en deuxième partie.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

3. Communications de la Municipalité

Communications du syndic

3.1 REPOSE A L'INTERPELLATION RELATIVE AU SDOL

La Municipalité remercie les conseillers de prendre bonne note de sa réponse à l'interpellation de Mme Mireille Aubert du 27 avril 2007 relative au chantier 5 du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL).

3.2 SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Compte tenu des très bonnes relations entretenues avec la commune de Château-d'Oex et en réponse à la demande de celle-ci, la Municipalité a souscrit pour 10'000 fr. d'actions de la société SkyEvent SA Ballons Château-d'Oex. En contrepartie, les élèves de Bussigny séjournant dans notre chalet pourront participer à des vols captifs et visiter gratuitement le musée des ballons.

3.3 ENGAGEMENT D'UNE SECRETAIRE MUNICIPALE ADJOINTE

La Municipalité a engagé Mme Elisabeth Jordan comme nouvelle secrétaire municipale adjointe. Elle entrera en fonction le 2 mars 2009.

3.4 COMMISSIONS TECHNIQUES A DESIGNER

La Municipalité souhaite que des commissions soient nommées pour les futurs préavis suivants :

- Préavis N°4/2009 relatif aux aménagements des superstructures pour la ligne TL 1106 (Croix-du-Péage – St-François)
- Préavis N°5/2009 relatif à la construction d'un cinquième court de tennis à la Plannaz
- Préavis N°6/2009 relatif à la modification du statut du personnel communal en vue d'instaurer un congé paternité
- Préavis N°7/2009 relatif à une participation financière aux travaux de rénovation de l'église catholique St-Pierre

Communications du municipal Jean-Claude Glardon

3.5 COLLEGE DE LA PLANTA

Comme chacun l'a appris par la presse, la vente du collège de la Planta à la commune de Chavannes-près-Renens a eu lieu suite à la l'acceptation de son Conseil communal. Le prix de la vente s'élève 29'456'895 fr. Grâce à de savants calculs de répartition entre les 7 communes, notre part s'élève à 3'706'300 fr. 40. Elle sera placée sur un fonds d'attente pour réalisations futures en matière de bâtiments scolaires. En cours d'année, un préavis sera présenté pour la dissolution de l'Association intercommunale pour l'exploitation du collège secondaire de la Planta.

Communications de la municipale Claudine Wyssa

3.6 SITE INTERNET

La Municipalité a confié à OFISA Informatique, la refonte du site internet de la commune. Ce mandataire est déjà l'auteur du site actuel. Pour ceux qui sont intéressés à cet objet et/ou qui auraient des idées à suggérer, une séance de consultation permettant de mieux cerner les besoins de la population. est fixée au jeudi 12 mars à 20 h 15 à salle de conférence de l'administration communale.

Les commissions techniques ci-dessous sont désignées conformément aux propositions, au nom de leur groupe, de M- François Miauton et de Mme Martine Urech :

Préavis N°4/2009 relatif aux aménagements des superstructures pour la ligne TL 1106

Mme, MM. Yves	Rapin	Anatolia	Bruttin
Claude	Rosset	Christophe	Collet
Roberto	Galdini	Giacomo	Cossa
Christian	Wyssa		

Préavis N°5/2009 relatif à la construction d'un cinquième court de tennis à la Plannaz

Mmes, MM. Marie-Thérèse	Domon	Brigitte	Quaglia
Antoine	Golay	Aurélien	Jaques
Christophe	Sapin		

Préavis N°6/2009 relatif à la modification du statut du personnel communal en vue d'instaurer un congé paternité

Mmes, MM. Dominique	Blanc	Germaine	Müller
Marcel Arun	Bolkensteyn	Grégoire	Trottet
Paola	Kaeslin		

Préavis N°7/2009 relatif à une participation financière aux travaux de rénovation de l'église catholique St-Pierre

MM.	Jean-Marc	Frauenknecht	Patrick	Bovet
	Marc	Léderrey	Michel	Schwapp
	Julien	Weibel		

M. Dominique Blanc fait part de sa déception concernant la vente du collège de la Planta. Le prix de vente jugé trop peu élevé avait été le motif du refus de la vente au canton pour créer un gymnase. Finalement, on en retire pas plus. Le conseiller demande des informations quant aux différentes prochaines étapes.

M. Jean-Claude Glardon informe que la participation financière du canton ne sera pas rétrocédée puisque le montant obtenu sera placé sur un fonds d'attente pour une future construction scolaire. La vente est maintenant effective au 1^{er} août 2009, suite à la décision du Conseil communal de Chavannes-près-Renens et l'échéance du délai référendaire. C'est à ce moment que les derniers élèves concernés termineront leur scolarité dans ce bâtiment. Un préavis commun sera présenté aux conseils législatifs cet automne en vue de la dissolution l'association prévue le 15 décembre 2009.

**4. Préavis municipal N° 1/2009 relatif à l'acquisition et à l'implantation d'un terrain multisports à l'attention des jeunes de Bussigny
- Rapport des commissions**

Mme Florence Divorne procède à la lecture du rapport de la commission technique et M. Jean-François Jolimay à celui de la Commission des finances dont les conclusions font l'objet de l'amendement suivant :

La commission vous propose de modifier le point 4 des conclusions du préavis en ajoutant l'UEFA aux subventions à recevoir des instances cantonales.

M. Jean-Claude Glardon relève la présence dans le public d'un groupe de jeunes s'étant investis dans ce projet avec la collaboration de M. Stéphane Yersin.

Après que l'amendement proposé est accepté à l'unanimité, le président lit les conclusions modifiées.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 01/2009 du 15 décembre 2008,
- oui le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

à main levée et à l'unanimité,

1. D'autoriser la Municipalité à acquérir et implanter un terrain multisports à l'attention des jeunes de Bussigny,
 2. De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 318'000.-- ,
 3. De financer cette opération par la trésorerie courante de la bourse communale,
 4. De porter en déduction les subventions à recevoir des instances cantonales et de l'Union européenne de football,
 2. D'amortir cette dépense par le prélèvement de Fr. 318'000.-- sur le fonds de réserve pour réalisations futures N°9282.01.
- 5. Préavis municipal N° 2/2009 relatif à l'aménagement d'un parking au chemin de Grandcévaz**
- Rapport des commissions

M. Didier Weibel procède à la lecture du rapport de la commission technique et M. Hans Frey à celui de la Commission des finances. Toutes les conclusions sont identiques.

Par un long plaidoyer, Mme Germaine Müller manifeste son opposition à la création de places de parc : projet d'apparence anodin pour une poignée de places de parcs mais qui pose des questions de fond. Ces 32 places supplémentaires sont-elles vraiment nécessaires ? Chaque année la Commission des finances recommande la prudence au vu de la baisse des recettes. La crise financières est aussi à prendre en compte. Ce montant de 90'000 fr. envisagé pourrait être investi dans des domaines bien plus utiles (enfants, jeunes, personnes âgées, intégration des étrangers, économie d'énergie). Pourquoi la Municipalité double-t-elle les places supprimées alors quelle se prétend opposée à l'augmentation du trafic. En conclusion, les places actuelles suffisent.

M. Julien Glardon souhaite que notre commune montre l'exemple comme on demande maintenant aux entreprises et pour les immeubles d'habitation la limitation de places de parc. Quelle justification la Municipalité peut-elle argumenter ?

En ce qui concerne l'aspect financier, M. Michel Wehrli estime que la commune peut faire cette dépense supportable. D'autre part, cela contribue à la lutte contre le chômage. Un fonds de réserve bien doté nous permettrait de s'investir dans l'économie d'énergie si une décision était prise, malgré la récession.

M. Jean-Daniel Lüthi précise que la création de places est justifiée, pour l'ensemble de la Plannaz, par les nombreux usagers constitués par les clients des jardins familiaux, des tennis, de la zone de détente, de la piste Vita, du club cynologique et des promeneurs, avec ou sans chien. Ces places, avec un revêtement naturel en tout-venant, répondent à un problème de sécurité. Surtout en fin de semaine. Les 32 places correspondent à la largeur de terrain disponible.

Mme Florence Divorne n'est pas convaincue par l'aspect sécuritaire. Elle craint le danger du trafic sur le parcours conduisant au parc.

M. Michel Wehrli répond qu'il est possible de créer des cheminements pour les piétons en passant par les tennis, par exemple. Les chemins d'accès étant étroits, les véhicules circulent automatiquement et obligatoirement à vitesse réduite. Des aménagements sont possibles mais il ne faut surtout pas élargir les accès qui finissent en cul-de-sac.

Compte tenu de la largeur des voies d'accès, M. Julien Glardon entrevoit un conflit entre les piétons et les voitures. En l'état actuel, un arrêt de bus n'est distant que de 200 à 300 m les jours de semaine.

M. Marcel Arun Bolkensteyn regrette l'absence de la mise à l'enquête de ce projet. A cause du grand nombre de places, à cause de la zone à bâtir dans laquelle on se trouve et du fait que le maître d'œuvre soit la commune qui devient juge et partie. De plus, il suggère de créer un parc à vélos à l'entrée de la forêt.

M. Michel Wehrli explique que la mise à l'enquête n'a pas été choisie parce qu'il ne s'agit que du déplacement d'un parking existant. Un aménagement pour des vélos est à tout à fait possible... jusqu'à 50 places.

M. Dominique Blanc fait un lien avec le plan d'affectation de l'Ouest de Bussigny en faisant part de son inquiétude quant à la sécurité des accès. Il souhaite l'aménagement de voies séparées pour les vélos et les piétons. Pourquoi ne pas aller à vélos plutôt qu'en voiture ?

M. Michel Wehrli lui donne raison. La route du Jura est comprise dans le nouveau PPA. Elle sera refaite à neuf avec différenciation des voies pour piétons et automobiles. En plus, dans le plan de Bussigny Ouest, des passages pour piétons sont prévus.

Mme Germaine Müller tient à rectifier, à l'intention du syndic, ses propos précédents; elle n'a pas dit qu'il ne fallait plus rien dépenser. Au moment où les voitures, entre autres les 4 x 4, sont visées, elle trouve absurde l'effort, les dépenses et l'énergie déployés actuellement au profit des quatre roues. Elle conclut en déplorant qu'un parking attire des voitures.

M. Claude Henri RoCHAT apprécie bien de disposer d'une voiture pour éviter un parcours à pied au soleil après avoir profité de la fraîcheur de la forêt. Toutefois, ces places sont-elles nécessaires ? A part des cas très particuliers, le parking du refuge n'est jamais plein.

Le syndic lui répond que le besoin se justifie pour les utilisateurs de la piste Vita qui se changent pour reprendre leur véhicule. A défaut, il faudra alors installer des douches.

La parole n'étant plus demandée, le président lit les conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 02/2009 du 15 décembre 2008
- ouï le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

à main levée, par 32 oui contre 20 non,

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement du parking au chemin de Grandcévaz, pour un montant TTC de Fr. 90'000.00
2. De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 90'000.00
3. De financer ces travaux par la trésorerie courante de la bourse communale.
4. D'amortir cette dépense par prélèvement de Fr. 90'000.00 sur le fonds de réserve pour réalisations futures No 9282.01.

6. Préavis municipal N°3/2009 relatif à la modification et à l'extension du plan partiel d'affectation (PPA) de Bussigny-Ouest, au financement du projet et à l'achat de la propriété de Madame et Monsieur Lüthi - Rapport des commissions

M. Christian Wyssa procède à la lecture du rapport de la commission technique et M. Jean-François Jolimay à celui de la Commission des finances.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 3/2009 du, 12 janvier 2009
- ouï le rapport des commissions nommées à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

à main levée et à l'unanimité, hormis 1 abstention,

1. D'adopter le plan partiel d'affectation Bussigny Ouest et son règlement définitif tel que mis à l'enquête publique,
2. D'approuver les réponses aux oppositions,
3. De donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisation de plaider, à recourir, le cas échéant à exproprier,

4. D'autoriser l'achat de la propriété Lüthi pour un montant de Fr. 1'500'000.--, augmenté des frais d'acte,
5. D'autoriser le financement de la part de la Commune aux travaux collectifs et au financement des équipements en tant que propriétaire pour un montant de Fr. 6'000'000.--,
6. De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 7'500'000.--,
7. De financer cette opération par la trésorerie courante de la bourse communale et par l'utilisation le cas échéant des crédits déjà accordés par le Conseil communal,
8. D'amortir ce montant par le prélèvement sur le fonds de réserve pour l'aménagement du quartier de Bussigny Ouest N° 9282.22 de Fr. 7'500'000.--,
9. D'autoriser la Municipalité à effectuer les avances de fonds nécessaires à la mise en oeuvre des équipements collectifs,
10. De réserver l'approbation définitive du plan partiel d'affectation Bussigny Ouest par le Conseil d'Etat.

Le syndic remercie les conseillers d'avoir accepté ce préavis faisant suite à un précédent accepté dans des proportions identiques. La suite est l'affaire des propriétaires.

6a Proposition par le Conseil communal à la Municipalité de 2 délégués à l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Ouest Lausannois (ARASOL)

Selon propositions, au nom de leur groupe, de Mme Martine Urech et de M. François Miauton et conformément à l'art. 10 des statuts de l'ARASOL, le Conseil communal de Bussigny-près-Lausanne propose, à l'intention de la Municipalité, les deux délégués ci-dessous pour représenter la commune au Conseil intercommunal :

MM.	Claude Henri	Rochat
	Marcel Arun	Bolkensteyn

7. Propositions individuelles et divers

M. Marcel Arun Bolkensteyn fait allusion à l'adjonction de courses supplémentaires du bus urbain à partir de mi-janvier. Il regrette qu'elles ne figurent pas complètement dans l'horaire remis aux usagers et il se recommande que celui-ci soit intégré dans le nouveau site internet envisagé par la commune.

Mme Claudine Wyssa répond que ces courses ont été ajoutées à cause du développement du quartier de Rentes. Au moment de la préparation de l'horaire, il était trop tôt pour établir un bilan satisfaisant correspondant au planning de l'arrivée de nouveaux occupants des bâtiments. Par ailleurs, elle loue la disponibilité de La Poste qui fait preuve d'une très grande souplesse pour s'adapter à notre demande. Elle prend note de la nécessité de vérifier l'information disponible par les clients : petit horaire jaune, internet, Bussivision et affichage dans les arrêts de bus.

M. Jean-Claude Glardon invite chacun à participer à la mise de bois de samedi prochain suivie d'une démonstration de débardage à l'ancienne et de la soupe aux pois.

M. Dominique Blanc demande si une pénurie de sel pour le salage des routes est à craindre.

M. Jean-Daniel Lüthi répond qu'il n'y a aucune crainte à avoir. Le printemps est annoncé, nous avons une réserve de 40 tonnes et les salines de Bâle se sont engagées à approvisionner le canton de Vaud en cas de besoin.

8. Fixation de la date de la prochaine séance

La prochaine séance est fixée au 24 avril 2009.

L'assemblée est levée à 21 h 55.

Le président souhaite une bonne fin de soirée et un excellent week-end à chacun.

Pour le Conseil communal

Le président :

Le secrétaire :

Michael Meyer

René Pouly